

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 8 avril 2025

Délibération n°030_250408

Organisation de la journée mondiale des zones humides.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN³ M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE² M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND¹ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY	M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

²N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avent Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

³N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°18 à 19	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°20	31	2	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°21	31	2	12	0	Prend connaissance		
Pour la délibération n°22	31	2	12	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°23 à 37	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°38	29 ^C	2	14	0	31	0	0
				1 ^A	30	0	0
				1 ^B	30	0	0
Pour la délibération n°39 à 46	29 ^D	2	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°47 à 48	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°49 à 50	31	2	12	0	Prend acte		

^{1A} Madame Ludvine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

^{1B} Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

^{29C} Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

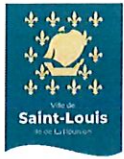
^{29D} Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 8 avril 2025 Délibération n°030_250408	Pôle Développement Territorial Durable
	ORGANISATION DE LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES	

I – RAPPORT DE PRESENTATION

1- Contexte

La ville de Saint-Louis est fortement engagée sur les enjeux de la transition écologique et en particulier la mise en valeur et la préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, la commune a souhaité s'inscrire dans la démarche « Journée Internationale des Zones Humides 2025 » qui s'est tenue les 22 février (grand public) et 5 mars 2025 (pour les Centres de Loisirs), afin de mettre en lumière la zone humide d'exception de l'Etang du Gol.

Pour la journée grand public, il s'agissait de proposer des activités gratuites afin de découvrir ou re-découvrir le site autrement (une randonnée d'observation des oiseaux, une balade sensorielle et un atelier croquis nature). Lors de la journée pour les jeunes des centres de loisirs, ceux-ci ont pu bénéficier de diverses animations en lien avec la faune et la flore de l'Etang ainsi que le cycle de l'eau.

L'Office de l'Eau, dans le cadre de la révision de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) a mis en place des co-financements pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable en lien avec l'eau, dont celles relatives aux Zones Humides. La commune a donc présenté une demande de subvention en ce sens pour la réalisation de l'action 2025.

2 – Objectifs

L'objectif de cette action était double :

- faire découvrir ou redécouvrir cet espace naturel autrement, à travers des ateliers ouverts au grand public
- faire bénéficier un centre de loisir d'animations en lien sur le milieu de l'Etang

3 – Plan de financement définitif

Le montant total de l'action s'établit à 1 734,01€ TTC.

Le plan de financement définitif est le suivant :

Financier	Office de l'Eau	Commune	Total
Taux de financement	75 %	25 %	
Montant	1 300,51€	433,50€	1 734,01€

Conformément à la sollicitation de l'Office de l'eau, il est nécessaire d'acter le présent plan de financement.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 3 février et la décision du 03 mars 2025

Considérant les objectifs de la collectivité en matière de préservation de la biodiversité et de sensibilisation à l'environnement

Considérant la notification d'attribution d'une aide financière de l'Office de l'Eau

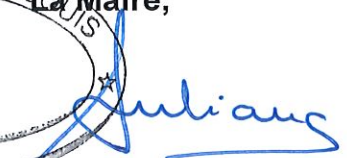
Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le plan de financement définitif de l'action « Journée Mondiale des Zones Humides »

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à accepter la subvention de 1300,51€ sollicitée de auprès de l'Office de l'Eau pour la réalisation de l'action « Journée Mondiale des Zones Humides »

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire, ou toute personne habilitée, à signer la convention et les pièces s'y rapportant

Vote : 33 pour

 **La Maire,**

Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**